REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION GENERALE __****___

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES CONTRACTUELS

ARRETE No 2639 PR/MFPTDS/DG/DFP/SDGC/SRC PORTANT RECRUTEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL DE TROIS (03) LAUREATS

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

VISA: S.G.G

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°038/PR/96 du 11 décembre 1996, portant Code du Travail;

Vu la Convention Collective du 15 décembre 2012 applicable aux Agents Contractuels des Services Publics de la

Vu le Décret N°256/PR/PM/MFPTE/2013 du 17/04/2013, portant approbation et exécution de la nouvelle grille salariale des Agents Contractuels des Services Publics de la République du Tchad;

Vu le Décret N°1327/PR/2018 du 16/05/2018, portant délégation de pouvoir au Ministre d'Etat, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République en matière de recrutement à titre exceptionnel dans la Fonction Publique ; Vu les dossiers de recrutement constitués par les intéressés;

Vu la lettre N°2256/PR/SGP/19 du 22/11/2019, de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République.

ARRETE

Page 1 sur 3

Article 1 : Les Lauréats des différents Instituts de Formation dont les noms, prénoms et dates de naissance suivent, titulaires du Baccalauréat, du BEPCT et du Diplôme d'Agent Technique de Santé, de Sage Femme Diplômée d'Etat et du Diplôme d'Etat d'Infirmier sont recrutés à titre exceptionnel dans le cadre de la Loi N°038/PR/96 du 11/12/1996, conformément au tableau ci-après :

Corps : Agent Technique de Santé

Catég/Echelon: V

Indice: 850

N°	Matricule	Noms et prénoms	Date de naissance	Diplômes
1	20-88-214158	KHADIDJA ABAKAR RATOU(F)	06/08/1988	DIPLOME D'AGENT TECHNIQUE DE SANTE

Corps : Sage Femme Diplômée d'Etat

Catég/Echelon: V

Indice: 850

N°	Matricule	Noms et prénoms	Date de naissance	Diplômes
2	20-93-214157	AICHA MAHAMAT KASSIM (F)	01/01/1993	DIPLOME D'ETAT DE SAGE-FEMME

Corps: Infirmier Diplômé d'Etat

Catég/Echelon: V

Indice: 850

N°	Matricule	Noms et prénoms	Date de naissance	Diplômes
3	20-91-214159	OUMAR SALEH HASSANE	13/08/1991	INFIRMIER DIPLOME D'ETAT

Article 2 : Les intéressés mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique, doivent prendre service dans un délai n'excédant pas trois (3) mois.

Article 3: Le non respect du délai prévu à l'article 2 entrainera l'annulation d'office du recrutement.

Article 4: Pendant leurs congés, les intéressés bénéficieront d'une allocation dont la durée sera calculée conformément à l'article 42 alinéa a et b du titre II de la Convention Collective du 15/12/2012, applicable aux Agents Contractuels des Services Publics de la République du Tchad.

Article 5: Les intéressés déclarent avoir pris connaissance de la Convention Collective du 15/12/2012, applicable aux Agents Contractuels des Services Publics de la République du Tchad et en ont accepté sans réserve toutes les dispositions.

Article 6: Le présent arrêté qui pend effet P/C de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djamena, le 24 AVRIL 2020

POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MALAILA

ET PAR DELEGATION LE MINISTRE D'ETAT,

MINISTRE SECRETAIRE GENERAL

DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

KALZEUBE PAYIMI DEUBET

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

ALI MBODOU MBODOUMI

<u>AMPLIATIONS</u> :	
PR	
MFPTDS/DG/DFP/SDGC/SI	10
SGG	01
SOLDE	.01
DCESA	.01
MSP/DRH	.02

Intéressés......3

Page 3 sul 3